



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 30 juin 2022**

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

***Lavaux Patrimoine Mondial – adhésion à l'association Lavaux
Patrimoine mondial des communes partenaires située en limite de
la zone classée***

Le 22 septembre 2007, le vignoble en terrasses de Lavaux est inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

Le périmètre inscrit, se trouve sur deux districts celui de Lavaux-Oron et de Riviera-Pays-d'Enhaut, et s'étend sur les 10 communes territoriales historiques que sont : Lutry, Bourg-en-Lavaux (Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette), Chexbres, Puidoux, Rivaz, Saint-Saphorin, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey et Jongny. Le Lac Léman au Sud, la forêt et la rupture de pente au Nord, le vallonnement de Lutry à l'Ouest et celui de Vevey à l'Est forment les limites naturelles de cette zone centrale. Elle accueille vignes et bourgs vigneron dans sa partie Sud, ainsi que quelques cordons boisés. Quant à la zone tampon, elle enveloppe et complète la zone centrale. Elle accueille des vignes, des massifs boisés et des pâturages, rappelant que les vigneron étaient aussi, dans le temps, des agriculteurs. Belmont ne fait pas exception à cette réalité historique.

Depuis lors, la préservation de ce vignoble en terrasses de Lavaux et le maintien de son inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO est le fruit d'un travail conséquent et quotidien de toutes les entités de et concernées par Lavaux.

L'association LPm voit le jour en 2013 et s'emploie depuis à collaborer, coordonner et garantir la préservation du site pour, mais aussi avec, les générations futures. Lavaux Patrimoine mondial est une association d'utilité publique, sans but lucratif.

La gestion du site « Lavaux, vignoble en terrasses » représente la mission principale de l'association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) depuis sa création, grâce et avec l'aide de personnes engagées sur le terrain, de bénévoles, de dons, cotisations et subventions diverses. A noter que la Confédération a établi, dans le cadre de son engagement auprès de l'Unesco, un plan d'action qui impose des obligations au canton et à LPm».

Hormis les communes territoriales historiquement, 8 communes viticoles sont indubitablement parties prenantes dans la protection et la gestion de ce patrimoine, car faisant partie du site de « Lavaux, vignoble en terrasses ou étant dans sa périphérie et dépendant très étroitement des stratégies, décisions et projets économiques, touristiques, sociaux, environnementaux, culturels, etc. qui à court, moyen, long termes sur tout le territoire dans notre périmètre d'influence. Il s'agit des Communes de Belmont, Paudex, Pully, Lausanne, Blonay-St-Légier, Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

Certaines ont par ailleurs, depuis de nombreuses années, déjà apporté leur soutien à LPm afin de déployer une gestion coordonnée du site. Ce soutien se matérialisant également par le versement d'une contribution annuelle à l'Association. C'est pourquoi, compte tenu de cet engagement important, la Municipalité a répondu favorablement, avec l'ensemble des 7 autres communes partenaires à la signature d'une convention de partenariat pour 5 ans et renouvelable.

Les Communes d'Oron, Forel (Lavaux), Savigny, Payerne et l'Etat de Fribourg sont quant à eux des partenaires institutionnels, n'étant pas dans le périmètre défini Lavaux. Néanmoins, ces communes ont des vignes en Lavaux, ou pour d'autres, achètent leur vin d'honneur à des vigneron de la région et il était important pour tous les concernés de pouvoir également être partie prenante dans cette association.

En notre qualité de commune viticole, avec 3 ha de vignes sur son territoire, Belmont, ses habitant.e.s ont la chance de vivre dans une région et un site magnifiques. Le caractère exceptionnel de ce site et de notre région de Lavaux, notre ancrage et notre attachement à cette terre de par notre positionnement et notre histoire, la mise en valeur également de notre patrimoine, son rayonnement sa préservation, tout cela fait partie aussi de nos responsabilités, de nos missions.

Ce partenariat intervient conjointement à l'accord trouvé avec le canton, à la veille du changement de législature, par la signature d'une convention Etat-LPm, avec l'octroi d'une subvention de près de CHF 200'000 pérenne pour 5 ans et renouvelable, ce qui apporte à l'association LPm la légitimité et les moyens d'agir comme gestionnaire du site et lui permet de continuer à agir durablement en mettant en place des mesures garantissant le maintien de son inscription au Patrimoine mondiale de l'UNESCO, de réaliser des mesures essentielles sur le plan du tourisme, de la communication ou encore de la transmission, notamment dans les écoles.

La Municipalité se réjouit de pouvoir vous convier toutes et tous, à l'occasion, à la découverte et la visite de la Maison de Lavaux à Grandvaux, pour un moment culturel, mais aussi récréatif.

A noter que nos classes auront également la possibilité d'organiser des demi-journées avec un guide pour mieux connaître et découvrir notre patrimoine.

Par ailleurs, je n'oublie pas que certains et certaines d'entre-vous ont manifesté leur intérêt à participer aux vendanges 2022.

Vignes communale – Concours Lavaux Passion Trophy

Ce printemps, nous avons répondu favorablement aux sollicitations du Lavaux Passion Trophy organisé par le Magazine Falstaff qui est en quelque sorte une « bible » du vin d'ici et d'ailleurs et qui organise un concours de dégustations par catégorie.

Nous avons présenté notre Chasselas Grand Cru « En La Portaz » 2020 qui s'est retrouvé en compétition avec les meilleurs crus de Lavaux ! Avec 90 points dans notre catégorie (chasselas), nous n'avons pas eu à rougir de cet excellent résultat, quand on sait que le gagnant de cette catégorie est l'Epesses Grand Cru Lavaux AOC d'Antoine Bovard qui a obtenu 92 points !

A noter encore, que notre vigneron-tâcheron Gilbert Fischer remporte la première place dans la catégorie « Rosé » pour sa cuvée St-Amour, Œil de Perdrix 2020, avec 89 points.

Rendez-vous est donc pris pour présenter nos 3 vins l'année prochaine !

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Pas de communication



Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication



Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à la séance de votre Conseil du 12 mai dernier et en réponse aux vœux émis par la commission technique désignée pour le préavis 3/2022 intitulé « DP 119 », je vous informe de ce qui suit.

La Municipalité renonce à suivre la demande de la CT de n'installer qu'un rack à vélos en lieu et place d'un abri tel que proposé dans le préavis. Afin de compléter ce dispositif et suite à la discussion lors de la séance sur cet objet, elle va étudier la faisabilité d'installer une borne de recharge pour les vélos qui le cas échéant, sera intégrée au budget 2023.

Elle souhaite maintenir le double sens sur la place dès lors qu'il est reconnu que lorsque l'automobiliste sait qu'il n'y a qu'un sens, il a tendance à appuyer sur le « champignon », difficilement réalisable sur la place, bien que... Par ailleurs et à sa connaissance, il n'y a pas eu d'accident ou alors peut-être quelques touchettes ?

Quant à la végétalisation du parking en contre-haut du Temple, nos services extérieurs vont se pencher sur la question. Mais il ne faut pas oublier que planter un arbre dans un environnement construit oblige à vérifier qu'il peut prendre racine et se développer sans endommager les installations existantes dans le sous-sol (eau, électricité et assainissement). Tous ces éléments doivent être pris en compte afin de trouver le meilleur aménagement possible.

Enfin, en ce qui concerne la suppression de l'escalier devant la porte-fenêtre, nous avons eu hier matin un rendez-vous, in situ, avec un représentant du BPA (bureau de prévention des accidents). Nous lui avons préalablement demandé de quelle manière sécuriser cet accès pour du chargement/déchargement que nous souhaitons maintenir pour nos sociétés locales.

Bien que peu adéquate, celle-ci peut être utilisée occasionnellement et sous la supervision de notre personnel. La clé ne sera jamais confiée à une personne étrangère à nos services.

Une 1^{ère} mesure à prendre est de sécuriser la porte-fenêtre en y intégrant une serrure à clé et en installant une barre extérieure amovible sécurisée à 1 mètre du plancher, tel que cela a été fait aux autres fenêtres.

Ceci permet également d'empêcher l'ouverture intempestive de la porte-fenêtre puisqu'elle s'ouvre sur l'extérieur. Parallèlement, nous ajouterons des croisillons sur les verres. Ces deux mesures unifieront quelque peu les ouvertures en façade.

Il existe une marche amovible à l'intérieur de la Grande Salle et le BPA a demandé que cette dernière soit fixée.

Ces travaux seront entrepris au plus vite.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Conseillère municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Alimentation électrique de la commune

Le câble moyenne tension qui alimente le poste de transformation de la Louchette depuis Praz-Séchaud a été touché par l'entreprise de génie civil active sur le chantier de l'autoroute.

Tous les postes de transformation ont été coupés en conséquence l'ensemble du village a été privé d'électricité pendant 42 minutes.

Travaux Service électricité Lausanne

Dans le cadre de l'entretien du réseau moyenne tension qui alimente notre commune les SIL vont procéder à plusieurs travaux dans le 2ème semestre 2022.

1^{ère} étape - rénovation du poste MT/BT "Belmont" :

- remplacement complet des équipements internes du Poste de transformation ;
- pas de travaux prévus en extérieur du poste mais l'accès au chemin de la Cure sera restreint pendant l'évacuation des anciennes installations et l'apport du nouveau matériel ;
- de brèves coupures impacteront les consommateurs riverains qui seront avisés individuellement.
- Ces travaux débutent le 4 juillet pour une durée de 4 à 5 semaines.

2^{ème} étape - rénovation de liaisons MT :

- Zone de travaux, 1ère phase liaison Belmont/Louchette, 2ème phase Louchette/Jacinthe (Ch. De la Combe). Les travaux consisteront en l'ouverture de sondages ponctuels devant les postes et le long du tracé pour retirer le câble existant de son tube et tirer le nouveau à la place.
- Ces travaux débuteront à la mi-septembre pour se terminer courant novembre.

3^{ème} étape correction technique de l'alimentation :

- Il s'agira de mettre en phase le réseau de Belmont avec celui de Lausanne. Ces interventions s'effectueront de nuit et les consommateurs impactés seront avisés en temps voulu.
- Ces travaux sont envisagés courant octobre - novembre pour une durée possible de 15 jours.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Conseiller municipal